

NOMBRE RECORD D'APPELS pour des faits de violence scolaire

► En cinq ans, le nombre de dossiers ouverts à la suite d'appels sur le numéro vert "école et parents" est passé de 103 à 539

► Au cours de l'année 2016-2017, les appels passés par des parents ou des élèves confrontés à des situations de violence scolaire sur le numéro vert *École et Parents* ont mené à l'ouverture de 539 dossiers, un chiffre en hausse de 39 % par rapport à l'année précédente. Depuis la mise en place de ce numéro gratuit en 2012 par la direction générale de l'Enseignement obligatoire, jamais autant d'appels n'avaient été enregistrés en un an. C'est notamment ce qui ressort du rapport consacré à ce numéro spécial pour l'année 2016-2017 dont la *DH* a pu prendre connaissance.

Violence dans la cour de récréation, enfant victime de harcèlement, conflit avec un enseignant, vols à l'école, insultes sur Internet ou encore discriminations à l'école : ce sont quelques-uns des cas de violence scolaire que les parents ou leurs enfants peuvent signaler en appelant ce numéro gratuit. À l'autre bout du fil, se trouvent six professionnels formés à la relation d'aide et à l'écoute téléphonique.

Quelque 377 (70 %) des 539 dossiers traités l'an dernier ont eu pour motif l'énonciation d'un fait vécu comme violent. Parmi ceux-ci, 64 % ont été enregistrés comme un fait de violence psychologique, 22 % comme relatifs à de la violence physique et 7 % à de la vio-

lence verbale. D'autres types de faits de violence ont été également rapportés mais dans des proportions moindres : violences sexuelle, institutionnelle et matérielle, ainsi que des faits de discrimination et cyberviolence. Près de 20 % des appels restants étaient par ailleurs catégorisés comme plainte.

SUR L'ENSEMBLE DES APPELS, 83 % aboutissent à l'orientation vers un service interne ou externe au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles après le travail d'écoute. Un grand nombre d'appelants ont ainsi été dirigés vers le service de médiation scolaire (38 %), les services de la direction générale de l'Enseignement obligatoire (35 %) ou encore le délégué général aux Droits de l'enfant.

Les auteurs du rapport

livrent deux recommandations principales : le renforcement de l'attention et des moyens accordés à la prévention des violences psychologiques et la présence de médiateurs scolaires dans l'enseignement fondamental.

Différentes mesures en ce sens ont déjà été prises ou le seront bientôt, assure le cabinet de la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH). "Il y a eu la mise en place du plan harcèlement, les projets lancés dans les écoles pour 2017-2018 suite à l'appel à projets, le dispositif UMONS et les animations mises en œuvre par l'ASBL Garance. Dans le cadre du plan de pilotage prévu par le Pacte d'Excellence, l'un des objectifs généraux est d'ailleurs le climat scolaire", indique son porte-parole.

Julien Thomas

Assistance Écoles a traité 304 dossiers lors de l'année 2016-2017

BRUXELLES Si le numéro vert *École et Parents*, qui est destiné aux parents ou élèves victimes de faits de violence scolaire, a mené en 2016-2017 à l'ouverture d'un nombre croissant de dossiers (539), le numéro vert destiné au personnel scolaire a enregistré, sur la même période, 10 % d'appels en moins par rapport à l'année précédente.

Les appels passés au numéro *Assistance Écoles*, qui vise à écouter et informer les membres du personnel confrontés à des situations de violence, ont ainsi mené à la création de 304 dossiers. Parmi les appels reçus, 30 % concernaient une demande de soutien pour un fait de violence déclaré par l'appelant, et 41 % une demande de soutien pour des problématiques de gestion quotidienne rencontrées. Il s'agissait le plus souvent de difficulté de gestion de classe ou d'aide pour gérer une situation individuelle vécue par des élèves. "La notoriété du numéro vert est une excellente nouvelle. Loin de constituer un acquis, elle est un encouragement à faire chaque jour de ce service un incontournable. Et cet objectif passe autant par une communication sans cesse renouvelée que par la préservation d'un travail de qualité", selon les auteurs du rapport.

J. Th.